

Mut'IJ

LE RELAIS FINANCIER EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Le contrat Mut'IJ présente de nombreux avantages, à découvrir de façon plus approfondie avec votre conseiller mutualiste :

- Mut'IJ est un contrat soumis à la loi Madelin pour des travailleurs non salariés ; l'investissement que vous faites en y souscrivant est donc déductible fiscalement.
- Mut'IJ prévoit à la souscription un Capital Décès qui sera également versé par anticipation à l'adhérent en cas d'une invalidité permanente et totale.

Votre mutuelle :

Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste.

MUTUELLE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE
39, rue du Jourdil • 74960 Cran-Gevrier • sous le N°RNM 337 682 660



MUTUELLES DE FRANCE **M**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ



Affranchir
au tarif
en vigueur

Mut'IJ

SALARIÉS ET NON SALARIÉS

La garantie
qui maintient
vos revenus en cas
d'arrêt de Travail



2010



MUTUELLES DE FRANCE **M**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ



LE RELAIS FINANCIER EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL



Vous êtes **salarié(e)** comme Séverine, secrétaire, 29 ans, divorcée, 2 enfants.

*“À la suite d'un accident, j'ai été arrêtée pendant 2 mois. Je me suis alors rendue compte que la Sécurité sociale ne me reversait que 50% de mon salaire. Comment voulez-vous, en pareil cas, faire face aux dépenses habituelles ? Car le loyer, la cantine, les remboursements continuent à courir... Depuis, mon conseiller mutualiste m'a parlé de **Mut'IJ**. Grâce à cette garantie, je suis maintenant certaine de ne plus jamais subir un arrêt de travail en ayant à gérer tous les autres soucis... et si malheureusement je venais à disparaître ou être en invalidité, un capital est prévu dans mon contrat.”*



Vous êtes **travailleur non-salarié(e)**, le temps vous fait défaut, comme Pierre, maçon, 42 ans, marié, 3 enfants.

*“Quand on est artisan, et qu'on est arrêté pour des raisons de santé, il n'y a pas de miracle : s'il n'y a plus de chantiers, l'argent ne rentre plus. Les revenus sont inexistantes et pourtant, il faut bien payer les factures. Quand je me suis retrouvé à l'hôpital suite à un accident, ce sont des questions que ma femme s'est tout de suite posées, je la voyais bien s'inquiéter sans oser m'en parler. Heureusement que quelques mois auparavant, ma mutuelle m'avait proposée un contrat de maintien de revenus **Mut'IJ**...”*

Peu importent les noms, peu importent les professions...

Dans tous les cas de figure, que vous soyez salarié ou travailleur indépendant, un arrêt de travail s'assimile à une baisse significative des revenus... Une baisse à laquelle vous n'êtes pas toujours à même de faire face. Il est bon, dans de tels cas, de redécouvrir la réalité de la philosophie mutualiste : l'esprit d'un véritable partenaire sérénité.



La solution idéale et simplifiée pour les travailleurs non-salariés.

Une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail du 8^{ème} au 90^{ème} jour, ramenée au 4^{ème} jour en cas d'hospitalisation.

- Adhésion sans questionnaire de santé
- Contrat soumis à la Loi Madelin

Parlez-en à votre conseiller mutualiste et vivez en toute sérénité !



Mut'IJ – Demande de devis personnalisé

Coupon à retourner à votre mutuelle

Vous êtes :

- Salarié Artisan
 Commerçant Profession libérale

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____

Merci de renseigner :

Pour les salariés, votre salaire net mensuel = _____

Pour les travailleurs non salariés, votre revenu annuel = _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature :